

**Le mardi 27 novembre 2018**  
**À 20 h 30 – Salle l'Amphi**  
**Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez**

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTÉ	LAMBERT	Pault
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	CATILLON	Didier

MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian - Landelle Jean-Luc a donné pouvoir à Bernard Boizard - Lassalle Jean-François - Foucher Michel - Foucault Roland - Abafour Michel – Sabin Jacques - Buchot André.  
Mesdames - Perthué Evelyne - Gautier Huguette a donné pouvoir à Christian Boulay - Frétigné Cécile

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil communautaire du 30 octobre 2018,
2. Dossier DETR 2019,
3. Rapport de la commission collecte, traitement et prévention des déchets du 6 novembre 2018,
4. Rapport de la commission tourisme du 15 novembre 2018,
5. Rapport de la commission économique du 20 novembre 2018,
6. Affaires financières.

**Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le dossier indiqué à l'ordre du jour, dossier numéro 3 ; rapport de la commission Collecte, traitement et prévention des déchets du 6 novembre 2018 est retiré de l'ordre du jour.**

### Dossier N°1 Procès – Verbal conseil communautaire du 30 octobre 2018

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2018.

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### Dossier N°2 – Dossier DETR 2019

**Rapporteur ; Le Président Bernard Boizard**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **samedi 8 décembre 2018 à 12h.**

Les **EPCI** peuvent déposer jusqu'à **deux dossiers**, présentés bien distinctement par opération et mentionnant un ordre de priorité. Les **communes** ne peuvent déposer qu'un seul dossier.

#### **1- EXTENSION DU BATIMENT SODAFGEO ETANCHEITE DE GREZ EN BOUERE**

Le Conseil communautaire dans sa séance du 25 septembre 2018, a validé le lancement de l'opération d'extension du bâtiment de l'entreprise SODAFGEO Etanchéité à Grez en Bouère.

Il est proposé de déposer un dossier DETR 2019 pour cette opération.

Type Opération DETR 2019 :

6/Secteur économique et touristique			
Création ou extension de ZA sous réserve d'études préalables, création d'atelier relais	EPCI	500 000 €	20,00%

PLAN DE FINANCEMENT proposé :

DEPENSES	Stade AVP
Travaux	384 170,00 €
Architecte	30 070,00 €
Etudes et divers	20 000,00 €
Terrain	2 379,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>436 619,00 €</b>
RECETTES*	
CTR 2020 - 30%	130 985,70 €
DETR 2019 - 20%	86 848,00 €
CPER	73 781,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>291 614,70 €</b>
Reste à charge CCPMG	145 004,30 €

**2- CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS A BAZOUGERS – TRANCHE 1**

Dans le cadre du projet de construction de la salle des sports de Bazougers, il est proposé de présenté au titre de la DETR 2019, la tranche 1 de l'opération, correspondant aux phases de début de chantier  
Type Opération DETR 2019 :

5/Bâtiments et structures communaux et intercommunaux			
Réhabilitation, restauration, entretien, construction, restructuration des bâtiments communaux et intercommunaux	commune ou EPCI	500 000 €	30,00%

PLAN DE FINANCEMENT proposé :

DEPENSES	En €HT
TRAVAUX TRANCHE 1	
<b>TOTAL</b>	<b>550 000,00 €</b>
RECETTES	
DETR (30 % de 500 000 €)	150 000,00 €
CTR 2020	128 865,00 €
Contrat Territoire	25 300,00 €
Besoin de financement	245 835,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>550 000,00 €</b>

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide les plans de financement proposés.
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention (DETR, Région ...) et à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°4 – Rapport de la commission tourisme du 15 novembre 2018

Rapporteur ; Didier Gendron vice-président en charge de la commission tourisme du Pays de Meslay-Grez.

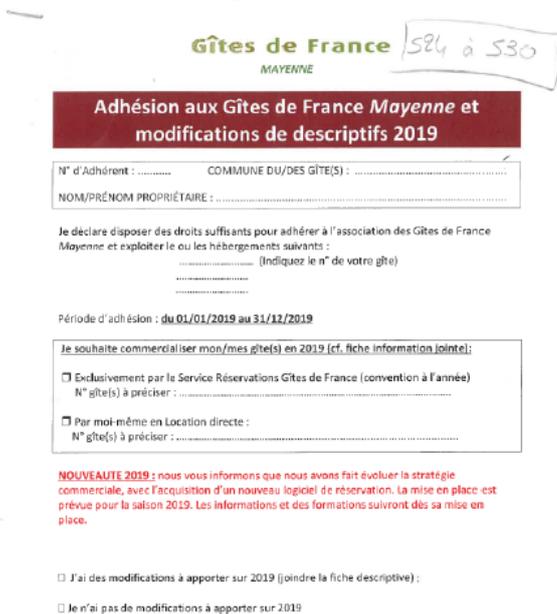
### Ordre du jour :

- Point 1 - Gîtes de France : Adhésion et centrale de réservation.
- Point 2 – Esquisse résultat 2018
- Point 3 – Tarifs 2019 des hébergements et campings
- Point 4 – Patrimoine – point d'information
- Point 5 – Schéma départemental vélo – Point d'information
- Point 6 – Questions diverses

### Point 1 : « Gites de France »

Adhésion au label « Gîtes de France »  
Choix de la formule de commercialisation

#### Adhésion au label Gîtes de France



**Gîtes de France** MAYENNE *524 à 530*

**Adhésion aux Gîtes de France Mayenne et modifications de descriptifs 2019**

N° d'Adhérent : ..... COMMUNE DU/DES GÎTE(S) : .....

NOM/PRÉNOM PROPRIÉTAIRE : .....

Je déclare disposer des droits suffisants pour adhérer à l'association des Gîtes de France Mayenne et exploiter le ou les hébergements suivants :  
..... (Indiquez le n° de votre gîte)  
.....

Période d'adhésion : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Je souhaite commercialiser mon/mes gîte(s) en 2019 (cf. fiche information jointe):

Exclusivement par le Service Réservations Gîtes de France (convention à l'année)  
N° gîte(s) à préciser : .....

Par moi-même en Location directe :  
N° gîte(s) à préciser : .....

**NOUVEAUTE 2019 :** nous vous informons que nous avons fait évoluer la stratégie commerciale, avec l'acquisition d'un nouveau logiciel de réservation. La mise en place est prévue pour la saison 2019. Les informations et des formations suivront dès sa mise en place.

J'ai des modifications à apporter sur 2019 (joindre la fiche descriptive) ;

Je n'ai pas de modifications à apporter sur 2019

L'adhésion au label permet de bénéficier de la notoriété de gîtes de France pour promouvoir les hébergements.

C'est aussi la possibilité de bénéficier de la centrale de réservation en ligne pour la commercialisation des hébergements.

*La communauté de communes adhère à Gîtes de France depuis 2014 pour les hébergements de Bouère et Saint Denis du Maine.  
Le coût de l'adhésion est de 70 € par hébergement, soit 770 € pour Bouère et 1120 € pour Saint-Denis-du-Maine*

*Il est proposé de reconduire l'adhésion à Gîtes de France.*

Page 1/4

Pour information  
A conserver  
par le propriétaire


  
 MAYENNE

Nov 2018

**COMMERCIALISATION DES GÎTES**  
**POUR L'ANNÉE 2019**  
 2 formules

Je bénéficie de ...	CONVENTION A L'ANNEE	LOCATION DIRECTE
La marque Gîtes de France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Un espace propriétaire en ligne privatif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'accompagnement du réseau dans mon activité et un contact de proximité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>VISIBILITE</b>		
La visibilité de mon hébergement sur les sites internet départemental et national des Gîtes de France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>RESERVATION EN LIGNE</b>		
La réservation en ligne sur les sites internet départemental et national des Gîtes de France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les avantages du service réservation :		
✓ Réservation en ligne possible 24h/7 et 24h/24	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
✓ Proposition d'une assurance annulation client et propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
✓ Gestion totale garantie des paiements et du suivi administratif du séjour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
✓ Large choix de paiement (CB, ANCV, chèques vacances)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Planning en ligne avec affichage des disponibilités mises à jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Album photos (Importance des 5 premières photos sur Internet)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Avis clients	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plan de mon hébergement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>COMMUNICATION</b>		
La promotion et les actions de communication départementales et nationales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Page 1/2



En centrale de réservation, le taux de commissionnement est de 7% si nous agissons en tant qu'apporteur d'affaires

La communauté de communes adhère à la centrale Gîtes de France depuis 2014 pour la commercialisation des hébergements de Bouère et Saint Denis du Maine.

SITE - 2018	Nb Doss.	CA CLIENT	CA PROP.	COMMISSION	Taux de commission
BOUERE	271	70 588,80 €	64 475,00 €	6 113,80 €	8,66%
SAINT DENIS DU MAINE	297	83 753,00 €	76 631,00 €	7 122,00 €	8,50%

Il est proposé de reconduire la convention de gestion avec Gîtes de France.

**Avis de la commission**  
 La commission émet un avis favorable à l'adhésion à Gîte de France ainsi qu'à la centrale de réservation.

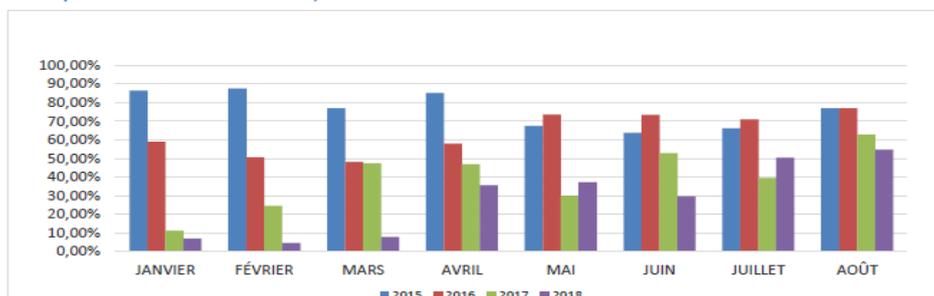
Point 2 : Esquisses résultats 2018

Au 30/09/2018

Estimatif La Chesnaie

Village Vacances La Chesnaie	Total mois Année 2012	Total mois / année 2016	Total 2017	Total 2018
Janvier	1689,90	6808,30	2478,00	1480,00
février	1780,20	8331,00	5042,00	776,00
Mars	3206,26	6174,00	6755,00	529,00
Avril	5568,41	10164,00	10018,00	6758,00
Mai	5622,27	7520,00	5410,00	5708,00
Juin	6687,94	17635,51	18466,00	9333,00
Juillet	14317,37	20187,00	13319,00	13666,00
août	9653,37	18881,00	16358,00	19244,00
Septembre	3656,73	13263,00	6393,00	10256,00
Octobre	3238,57	4870,40	4285,00	3765,00
Novembre	3360,74	6987,00	3516,00	3500,00
Décembre	1847,83	6458,00	2577,00	3500,00
<b>Total année</b>	<b>60 629,59</b>	<b>127 279,21</b>	<b>94 617,00</b>	<b>78 515,00</b>
<b>Budget</b>	<b>57 500 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>110 000 €</b>

L'absence de clientèle ouvrière sur les 6 premiers mois de l'année a été très préjudiciable au résultat du site sur l'année, et ce malgré une saison estivale stable par rapport à 2017. A noter que les ouvriers n'ont représenté cette année que 11 % de la clientèle, contre 40% les autres années

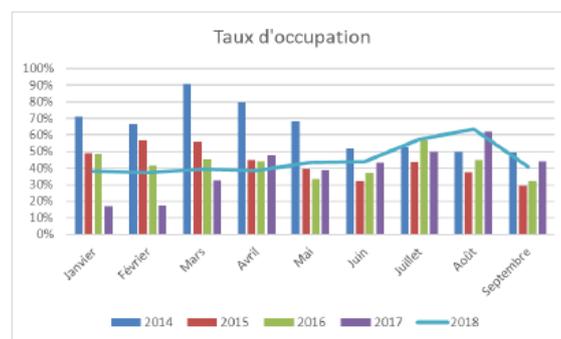
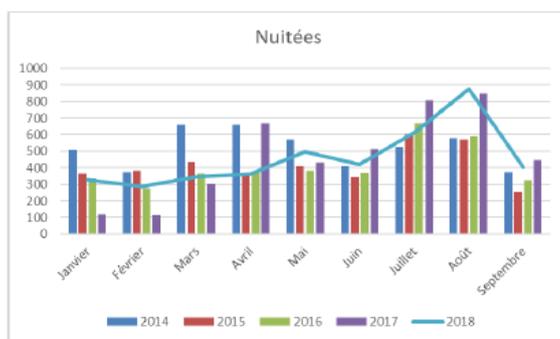


### Estimatif Village de gîtes Nature et Jardin - Bouère

Village Vacances Bouère	Total mois Année 2012	Total mois Année 2015	Total mois Année 2016	Total 2017	Total 2018
Janvier	409,08	6 357,00	6 724,00	5 230,00	1737,00
Février	1 003,18	5 109,00	5 790,00	2 540,00	1839,00
Mars	2 607,06	5 953,00	4 293,00	1 760,00	1872,00
Avril	4 749,70	6 911,00	3 631,14	6 033,00	8441,00
Mai	4 709,50	3 968,00	3 295,00	4 750,00	3811,00
Juin	4 590,43	8 021,00	10 307,00	9 073,00	10418,00
Juillet	9 775,59	10 669,00	12 565,00	11 361,00	11016,00
Août	10 338,46	10 352,00	13 804,85	14 004,00	11632,00
Septembre	5 817,01	7 379,00	7 063,00	2 237,00	4707,00
Octobre	4 445,73	5 069,00	3 130,00	2 791,75	2857,00
Novembre	2 853,93	6 677,00	4 088,00	5 111,10	3500,00
Décembre	4 178,81	3 575,00	4 373,00	2 151,00	2500,00
<b>Total année</b>	<b>55 478,48</b>	<b>80 040,00</b>	<b>79 063,99</b>	<b>67 041,85</b>	<b>64 330,00</b>
<b>Budget</b>	<b>47 500,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>

Malgré 3 premiers mois très faible en fréquentation, l'avant et l'après saison ont été satisfaisant et la saison estivale conforme aux prévisions.

### Estimatif Camping Villiers-Charlemagne



Près de 4135 nuitées réalisées (-3%)

Taux d'occupation de 45 % de janvier à septembre (+15%)

	Hors Saison	Saison	Autres recettes	Boutique	Tentes	Chiffre d'affaire
2007						16 455,07 €
2008						20 165,53 €
2009						24 194,34 €
2010	20 299,55 €	11 055,70 €	6 388,60 €	1 149,55 €		38 893,40 €
2011	13 287,40 €	11 102,55 €	4 029,70 €	1 175,68 €		29 595,33 €
2012	19 435,05 €	11 308,50 €	4 479,09 €	2 065,38 €		37 288,02 €
2013	18 270,99 €	9 549,10 €	4 727,73 €	3 168,14 €		35 715,96 €
2014	18 198,10 €	8 769,00 €	3 873,80 €	2 560,32 €		33 401,22 €
2015	13 442,20 €	8 147,70 €	1 678,90 €	1 828,99 €		25 097,79 €
2016	16 550,00 €	10 604,20 €	1 442,40 €	1 477,40 €		30 074,00 €
2017	14 094,60 €	13 026,70 €	4 066,20 €	829,18 €		32 443,88 €
2018 au 30/09	13 619,80 €	10 528,60 €	3 593,00 €	887,07 €	2 242,10 €	<b>30 870,57 €</b>
Budget prévisionnel						30 800,00 €

Un résultat économique conforme aux attentes, avec un bon démarrage pour le produit "Tentes"

### Estimatif Camping et base de Loisirs La Chesnaie

VERSEMENT	CAMPING	PEDALO	MINI GOLF	CONFIS	GLACES	BOISSONS	SNACK	OPTION HEBERGEMENT	TOTAL	Pêche (encaissements)
<b>Total réalisé 2018</b>	<b>6 395,90 €</b>	<b>6 535,20 €</b>	<b>2 672,20 €</b>	<b>391,90 €</b>	<b>8 389,50 €</b>	<b>7 378,35 €</b>	<b>68,40 €</b>	<b>1 064,24 €</b>	<b>32 895,69 €</b>	<b>1 233,00 €</b>
<b>BP 2018</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>35 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>Total réalisé 2017</b>	8 353,90 €	5 967,00 €	2 647,40 €	346,31 €	5 838,10 €	5 914,65 €		2 804,10 €	<b>31 871,46 €</b>	1 143,00 €
<b>Total réalisé 2016</b>	6 730,02 €	8 259,70 €	3 758,90 €	620,10 €	8 581,90 €	8 150,35 €		2 958,61 €	<b>39 059,58 €</b>	1 666,90 €
<b>Total réalisé 2015</b>	7 511,92 €	6 211,60 €	3 400,50 €	375,80 €	5 960,60 €	4 806,90 €		2 368,78 €	<b>30 636,10 €</b>	

*Des recettes liées aux activités "Grand public" conforment aux prévisions*

*Une fréquentation plutôt faible sur le camping.*

Occupation			
MOIS	Capacité d'accueil	Emplacements occupés	%
<b>Mai</b>	341	52	15,25%
<b>Juin</b>	339	11	3,23%
<b>juillet</b>	341	161	47,21%
<b>août</b>	341	94	27,57%
<b>septembre</b>	339	35	10,26%
<b>TOTAL</b>	<b>1701</b>	<b>353</b>	<b>20,75%</b>

### Point 3 : Tarifs 2019

#### Hébergements locatifs

##### Produit Semaine Chalet 4 places

*Des tarifs en pleine saison un peu au dessus de la moyenne pour les chalets de La Chesnaie, mais plus faible en avant saison, la saison la plus délicate à remplir.*

*Par ailleurs, les promotions (-20 ou -30%) généralement faites à J - 20 jours viennent annuler cette différence.*

##### Chalets 5 places – Mobil homes 6 places

*Bouère, comme les mobil homes de la Chesnaie, sont positionnés globalement juste en dessous de leurs concurrents directs.*

*Si les tarifs estivaux n'ont pas été un handicap pour la saison, ils restent importants.*

*A 299 €, en moyenne saison, c'est un prix psychologique (- de 300 €)*

##### Produit Mini-semaine (5jours / 4 nuits) Chalets 4 places

*Un positionnement dans la moyenne de l'offre, notamment vis-à-vis de Château-Gontier (camping du Parc) qui réalise de bonne performance avec la clientèle ouvrière présente sur ce segment de marché*

##### Chalets 5 places – Mobil homes 6 places

*Un positionnement juste sous la moyenne pour Bouère et compétitif avec les tarifs de Château-Gontier sur la moyenne et haute saison.*

*Pour La Chesnaie, dans la moyenne de l'offre pour des produits 3 chambres rares en sud Mayenne*

**Produit Week-End (3 jours / 2 nuits) Chalets 4 places**

*Des tarifs très hétérogènes entre les structures, et les périodes. La Chesnaie se situe juste au dessous de son principal concurrent, le camping du Parc à Château-Gontier.*

**Produit Week-End (3 jours / 2 nuits) Chalets 5 places – Mobil homes 6 places**

*La comparaison n'est pas efficiente sur ce produit. Nous sommes plus dans une logique interne de gamme entre les différents hébergements du Pays de Meslay-Grez.*

Proposition :

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour 2019.

*Pour information:  
- Château-Gontier est resté sur sa gamme de prix 2018, ne faisant que quelques ajustements à la marge.  
- Villiers-Charlemagne a conservé ses tarifs 2018.*

TARIFS HEBERGEMENT		2019 +0%			
		La Chesnaie		BOUERE	
		CHALETs	MOBIL HOMES	CHALETs	
		2018	2018	2018	2018
<b>Semaine du Samedi 16h au Samedi 10h</b>					
Très haute saison :		357,00 €	408,00 €	444,00 €	433,00 €
Haute saison :		357,00 €	381,00 €	408,00 €	433,00 €
Moyenne saison : Vacances février, vacances pâques, Avril, Mai, juin - septembre, Vacances Toussaint		225,00 €	245,00 €	268,00 €	299,00 €
Basse saison : janvier fevrier mars avril (hors vacances scol.)		168,00 €	177,00 €	212,00 €	222,00 €
<b>Mini - Semaine du Lundi 18h au vendredi 10h (4 nuits)</b>					
Haute saison		219,00 €	273,00 €	297,00 €	288,00 €
Moyenne saison		170,00 €	197,00 €	232,00 €	216,00 €
Basse saison		165,00 €	167,00 €	200,00 €	193,00 €
<b>Week-end du vendredi 15h au dimanche 16h</b>					
Très haute saison :		155,00 €	192,00 €	208,00 €	192,00 €
Haute saison		155,00 €	192,00 €	208,00 €	192,00 €
Moyenne saison		125,00 €	147,00 €	155,00 €	142,00 €
Basse saison		117,00 €	119,00 €	140,00 €	130,00 €
<b>Nuitée simple Week end</b>					
Très haute saison :		92,00 €	107,00 €	124,00 €	107,00 €
Haute saison		92,00 €	107,00 €	124,00 €	107,00 €
Moyenne saison		77,00 €	86,00 €	98,00 €	86,00 €
Basse saison		77,00 €	78,00 €	98,00 €	78,00 €
<b>Mois (Location longue durée)</b>					
Toute l'année - Charges non comprises		550,00 €	657,00 €	657,00 €	657,00 €

Produits et tarifs annexes

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour 2019.

**Avis de la commission**  
La commission propose de conserver les tarifs 2018.

TARIFS Frais Annexes sur tous les sites		2018
location de draps 1 ou 2 personnes		7,50 €
Forfait ménage		51,00 €
Animaux (Chien-chat) /jour		3,00 €
TARIFS Frais Annexes sur VVNJ Bouère		
Location de salle		75,00 €
TARIFS des charges de chauffage sur tous les sites		
Les charges de chauffage sont indexées sur la consommation des kwatt/h		
		Par kwatt/heure
<b>Location touristique (&lt;1mois) : du 1er septembre au 30 juin - à partir du 9ème kwatt/heure</b>		0,18 €
<b>Location longue durée (≥ à 1 mois) : dès le premier Kw/h</b>		
Montant des cautions		
Cauton ménage		60,00 €
Cauton CHALETS - Mobil Homes Location touristique (<1mois)		165,00 €
Cauton CHALETS - Mobil Homes Location longue durée (≥ à 1 mois)		940,00 €

## Emplacements et tentes

### CAMPING de VILLIERS-CHARLEMAGNE

CAMPING VILLIERS CHARLEMAGNE	2017		2018		2019	
	Juillet/Août	Hors saison	Juillet/Août	Hors saison	Juillet/Août	Hors saison
Forfait emplacement + 1 adulte	11,70 €	8,90 €	11,90 €	9,00 €	11,90 €	9,00 €
Pers. Supp (+12 ans)	6,50 €	4,80 €	6,60 €	4,90 €	6,60 €	4,90 €
Pers. Supp (-12 ans)	4,00 €	2,30 €	4,10 €	2,40 €	4,10 €	2,40 €
Camping-car nuitée parking accueil	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Camping-car nuitée camping	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Garage mort		3,70 €	0,00 €	3,80 €	0,00 €	3,80 €
<b>Tente Amazone</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>
La nuitée			55,00 €	40,00 €	55,00 €	40,00 €
Le week-end			105,00 €	75,00 €	105,00 €	75,00 €
La nuit supp (à partir de la 3ème nuit)			48,00 €	30,00 €	48,00 €	30,00 €
La semaine			275,00 €	185,00 €	275,00 €	185,00 €
Caution état des lieux			155,00 €		155,00 €	
Caution ménage			60,00 €		60,00 €	
<b>Tente Bivouac</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>
Forfait une personne	18,20 €	18,20 €	18,40 €	18,40 €	18,60 €	18,60 €
Personne supplémentaire	4,00 €	4,00 €	4,10 €	4,10 €	4,20 €	4,20 €
Location de draps	7,50 €		7,50 €		7,50 €	
<b>Emplacement longue durée</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Juillet/Août</b>	<b>Hors saison</b>
Forfait au mois ( 1 caravane) du 01/10 au 31/03 - Comprend: 1 caravane, 1 emplacement 1 ou 2 personnes, 1 voiture	0,00 €	157,00 €	0,00 €	158,60 €	0,00 €	160,20 €
Charges en sus						
Forfait au mois ( caravane supplémentaire) du 01/10 au 31/03 - Comprend : 1 caravane, 1ou 2 personnes.		105,00 €		106,10 €		107,20 €
Charges en sus						

En 2018, une augmentation des tarifs de 1% avait été appliquée.  
Il est proposé de conserver les tarifs pour 2019.

### Camping de La Chesnaie

CAMPING La Chesnaie - Saint Denis du Maine	2017	2018	2019 +1%
FORFAIT 1 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, une personne)	5,50 €	5,50 €	5,60 €
FORFAIT 2 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, deux personnes)	10,10 €	10,10 €	10,30 €
ADULTE SUPPLEMENTAIRE	3,60 €	3,60 €	3,70 €
ENFANT + de 7 ans	3,00 €	3,00 €	3,10 €
ENFANT SUPPLEMENTAIRE - de 7 ans	2,20 €	2,20 €	2,30 €
ELECTRICITE	2,80 €	2,80 €	2,90 €
GARAGE MORT	2,00 €	2,00 €	2,10 €
GARAGE MORT juillet/août	3,60 €	3,60 €	3,70 €
AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CAR	5,00 €	5,00 €	5,00 €
MACHINE A LAVER	4,70 €	4,70 €	4,70 €
CAUTION MANCHON	50,00 €	50,00 €	50,00 €
<b>Groupe</b>			
Emplacements ( emplacement tente ou bamum, une voiture, deux animateurs max)	10,10 €	10,10 €	10,30 €
Animateur supplémentaire	3,60 €	3,60 €	3,70 €
Enfant	3,00 €	3,00 €	3,10 €
Electricité	2,80 €	2,80 €	2,90 €
<b>CAMPING LONGUE DUREE</b>			
<b>Emplacements longue durée</b>	<b>Saison 2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
	Saison juin à Sept.	Saison juin à Sept.	Saison juin à Sept.
Forfait au mois - Emplacement simple ( 1 caravane)- Comprend: 1 caravane, 1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 voiture	162,70 €	162,70 €	164,40 €
Personne supplémentaire :	54,60 €	54,60 €	55,20 €
<b>TARIFS des charges</b>			
Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h calculées à partir du 1er Kw/h			
Par kwatt/heure	0,18 €	0,18 €	0,18 €

Aucune augmentation des tarifs depuis 2 ans,  
Il est proposé d'augmenter les tarifs de 1% pour 2019, sauf aire de camping-car, machine à laver et caution manchon.

### Avis de la commission

La commission propose de suivre les préconisations proposées.

## Point 4 : Mise en avant du Patrimoine 2019

Subvention régionale suite à appel à projet.

Suite à l'appel à projet "valorisation du patrimoine ligérien", nous avons déposé un projet d'acquisition d'un outil de création d'itinéraires numériques.

**Comment ça marche ?**

L'ensemble des parcours est accessible depuis l'application ou à depuis vos interfaces numériques



**Page d'accueil**  
Afficher à la première page l'interface  
Autour de quoi : un itinéraire ou un QR code ou l'ensemble des itinéraires.



**Présentation d'un parcours**  
L'ensemble du parcours du point A au point B  
Description générale du départ : Classez les « Commerces ».



**Interface de navigation**  
Une interface à l'écran tactile, graphique et personnalisable. Le mode pour tous les contextes.

**Des usages multiples**

**Acteurs du tourisme, Hébergeurs, Distribution, B2B...**

**USAGE EXPLORATION**



**MARIS POITEVIN**

- ✓ Découverte ludique du patrimoine naturel et culturel
- ✓ Sensibilisation positive de public



**Loire Atlantique**

- ✓ Généralisation et diversification de l'offre de visite
- ✓ Partecipazione citoyenne (crowdsourcing)

**USAGE JEU**



**Loire Bretagne**

- ✓ Extension numérique des visites guidées
- ✓ Support événementiel



**Géologie en jeu**

- ✓ Animation commerciale
- ✓ Génération et orientation de flux

Nous avons reçu une réponse positive pour un financement à hauteur de 10000 €

Nous devons constituer un groupe de travail avec les propriétaires privés, les instances patrimoniales locales afin de conduire ce projet.

## Point 5 : Schéma départemental et régional vélo

Point d'information

Dans son schéma touristique directeur de 2012, le département se dote d'un schéma vélo départemental

### Schéma vélo départemental Horizon 2016

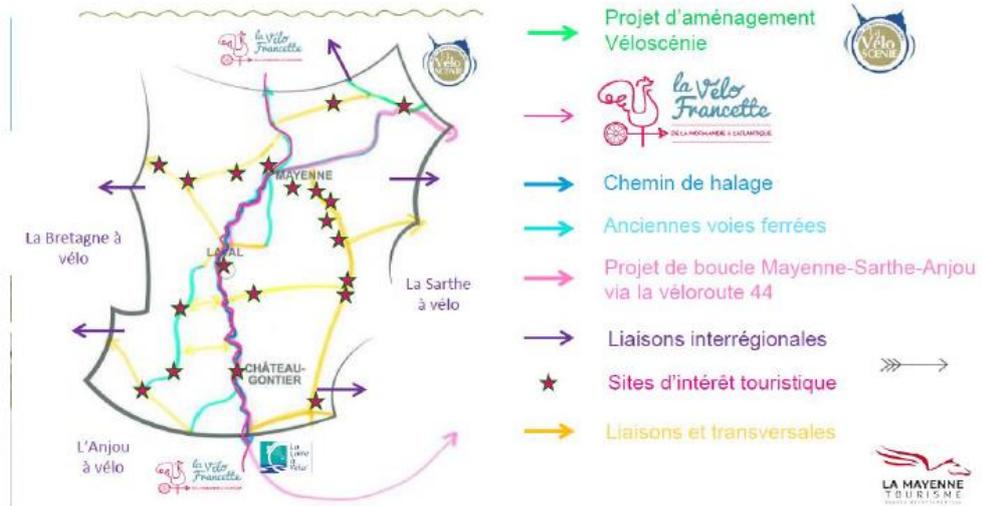


- 
- 
- **Chemin de halage**
- **Anciennes voies ferrées**
- **Projet de boucle Mayenne-Sarthe-Anjou via la véloroute 44**
- **Projet d'aménagement Véloscénie**
- ★ **Sites d'intérêt touristique desservis à ce jour**

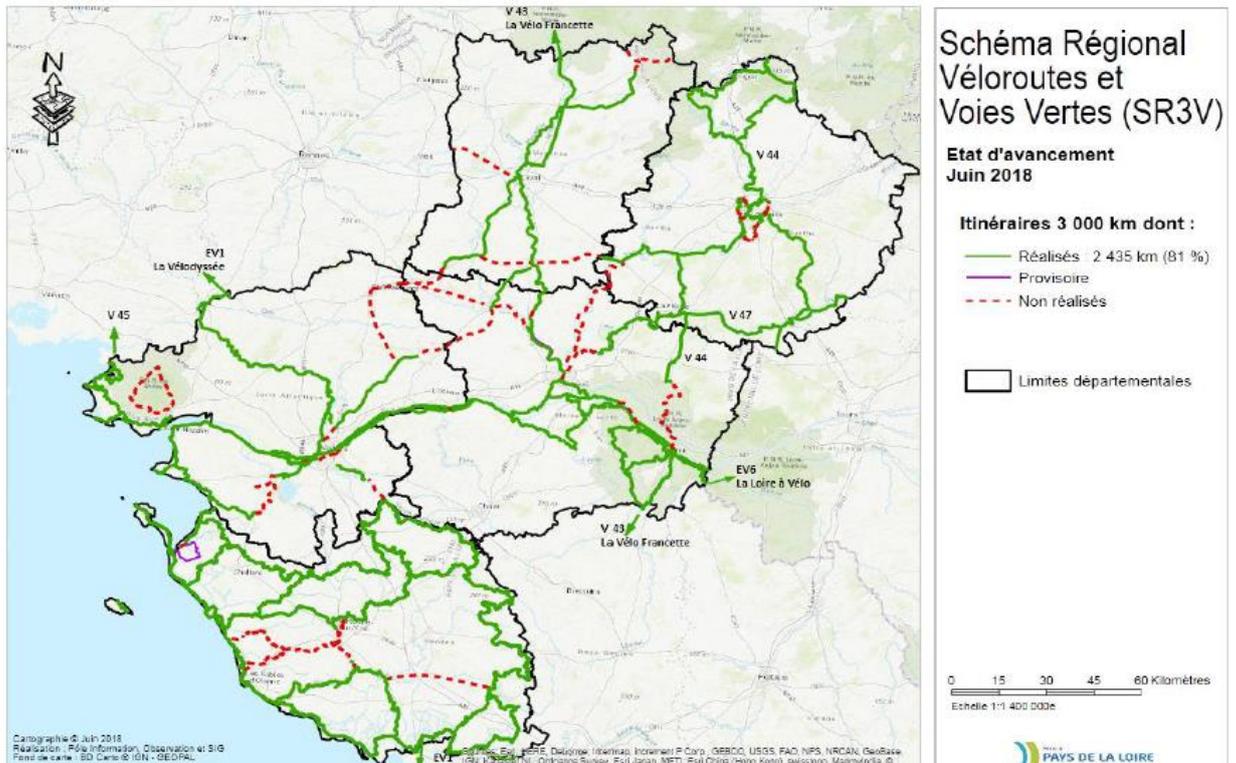


## Nouveau projet de schéma vélo départemental

En 2017, un nouveau schéma vélo départemental est mis en œuvre pour accroître l'offre d'itinéraires, en lien avec la vélofrancette qui utilise le chemin de halage.



Mayenne Tourisme souhaite intégrer son nouveau schéma départemental au schéma régional

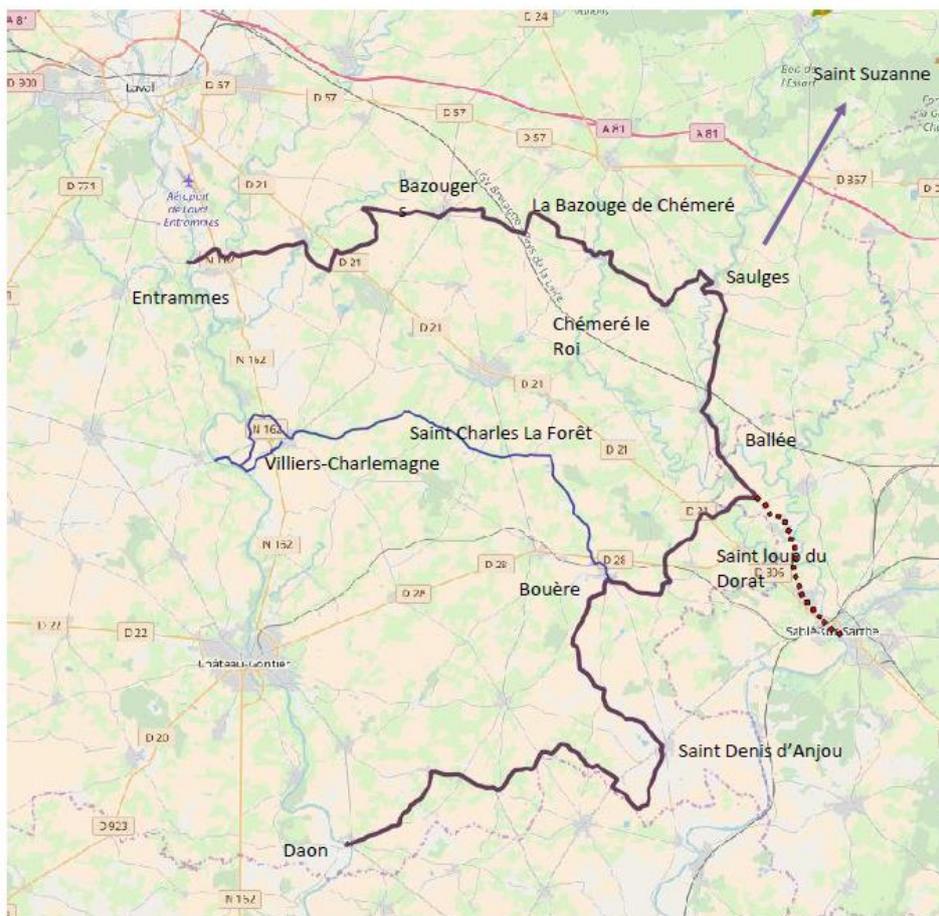


### Le schéma départemental au niveau du Pays de Meslay-Grez

L'itinéraire entre Villiers-Charlemagne et Sablé/Sarthe a été proposé à Mayenne Tourisme.

Les critères de Véloroute semblent inaccessibles (notamment pente à moins de 3%) sur la portion "Chemin de halage / Villiers-Charlemagne".

-  Itinéraires intégrés au schéma régional
-  Itinéraire proposé au schéma départemental.



### Point 6 : Questions diverses

*Ont été abordés les prochains investissements envisagés ou envisageables dans le cadre du budget 2019, tels que :*

- *Voiries Village Vacances à Bouère*
- *Revêtement chemin piétons et cycliste Meslay-Base de loisirs de La Chesnaie*
- *Mise en confort des chalets (bouère / La chesnaie)*
- *Rachats de 2 Tentes pour Villiers-Charlemagne...*

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Valide la reconduction de l'adhésion à Gîte de France et à sa centrale de réservation sous la formule « convention à l'année ».**
- **Valide les tarifs des hébergements locatifs et les campings préconisés pour l'année 2019.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

## Dossier N°5 – Rapport de la commission économique du 20 novembre 2018

**Rapporteur ; Jacky Chauveau, vice-président en charge de la commission économique du Pays de Meslay-Grez.**

### Ordre du jour du 20/11/2018 :

- Extension du bâtiment SODAFGEO à Grez en Bouère – Validation de l'APS
- Immobilier d'entreprise : avenant n°1 à la convention de délégation partielle
- Espace co-working à La Bazouge de Chéméré

## 1. EXTENSION DU BÂTIMENT SODAFGEO DE GREZ EN BOUÈRE

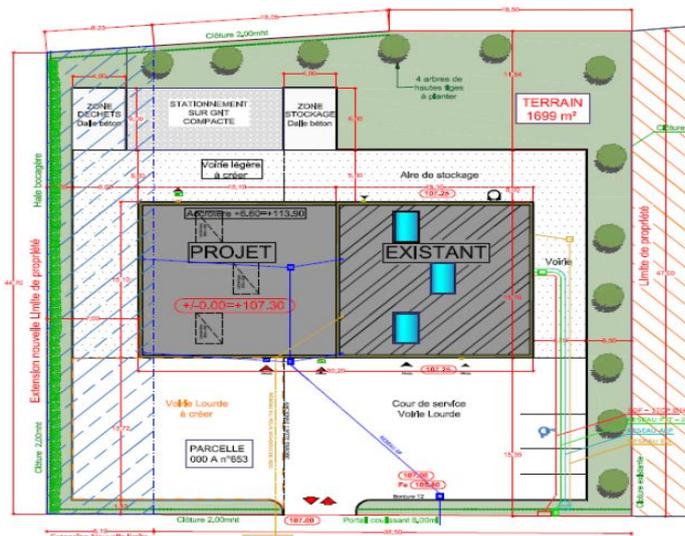
### RAPPEL :

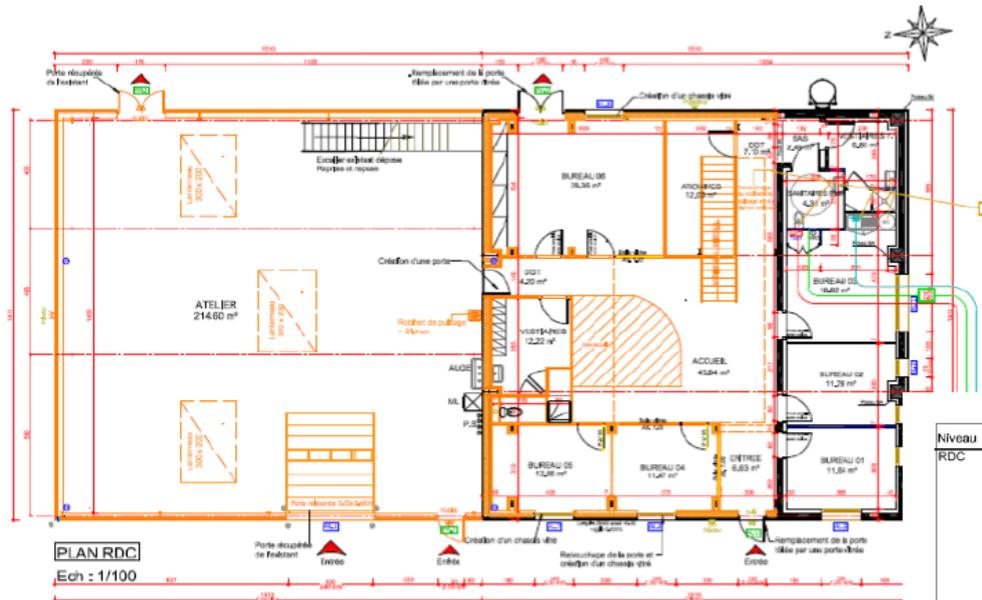
L'entreprise SODAFGEO Etanchéité présente à Grez en Bouère depuis 2012 dans un bâtiment de la CCPMG de 225m<sup>2</sup>, s'est développée et souhaite encore procéder à des recrutements pour atteindre environ 10 personnes. Le bâtiment manque notamment de bureaux.

Le conseil communautaire en date du 20 mars 2018 avait confié une mission à un architecte afin d'établir un comparatif entre une construction et un agrandissement du local actuel.

Le conseil communautaire en date du 25 septembre 2018 avait validé l'esquisse proposée et autorisé le lancement de l'opération. Il avait également confié le marché de maîtrise d'œuvre à Bâtir France.

Bâtir France présente donc ici l'Avant Projet qui fera ensuite l'objet de discussion avec l'entreprise SODAFGEO courant décembre/janvier sur les conditions de mise à disposition





Niveau	Nom	Surface utile
RDC	ACCUEIL	43,84 m <sup>2</sup>
	ARCHIVES	12,03 m <sup>2</sup>
	ATELIER	214,6 m <sup>2</sup>
	BUREAU 01	11,64 m <sup>2</sup>
	BUREAU 02	11,28 m <sup>2</sup>
	BUREAU 03	16,82 m <sup>2</sup>
	BUREAU 04	11,47 m <sup>2</sup>
	BUREAU 05	12,86 m <sup>2</sup>
	BUREAU 06	29,35 m <sup>2</sup>
	DGT	7,1 m <sup>2</sup>
	DGT	4,2 m <sup>2</sup>
	ENTREE	6,63 m <sup>2</sup>
	SANITAIRES PMR	4,31 m <sup>2</sup>
	SAS	2,46 m <sup>2</sup>
VESTIAIRES	12,22 m <sup>2</sup>	
VESTIAIRES F.	6,8 m <sup>2</sup>	
	<b>TOTAL RDC</b>	<b>407,61 m<sup>2</sup></b>
ETAGE	REFECTORIE	17,80 m <sup>2</sup>
	REUNION	40,20 m <sup>2</sup>
	STOCKAGE	109,54 m <sup>2</sup>
	<b>TOTAL ETAGE</b>	<b>167,54 m<sup>2</sup></b>
	<b>TOTAL RDC + ETAGE</b>	<b>575,15 m<sup>2</sup></b>

## OFFRE SUR HONORAIRES

- Comprenant :
- La Conception du projet
  - Les Démarches administratives
  - Le Permis de construire
  - Le suivi des travaux
  - Honoraires de maîtrise d'œuvre
  - Honoraires d'architecte

### A - LES VOIRIES - RESEAUX & PLATEFORME DU BATIMENT

LOT N° 1 VOIRIES - RESEAUX & PLATEFORME DU BATIMENT. .... 52 638 €

### B - LE BATIMENT

LOT N° 2 GROS OEUVRE .....	57 177 €
LOT N° 3 CHARPENTE METALLIQUE .....	43 512 €
LOT N° 4 METALLERIE - SERRURERIE .....	22 170 €
LOT N° 5 COUVERTURE - ETANCHEITE .....	22 623 €
LOT N° 6 BARDAGE .....	23 862 €
LOT N° 7 MENUISERIES EXTERIEURES .....	19 803 €
LOT N° 8 MENUISERIES INTERIEURES .....	14 651 €
LOT N° 9 PLATRERIE .....	35 011 €
LOT N° 10 REVETEMENTS DE SOLS .....	17 426 €
LOT N° 11 PEINTURE .....	17 638 €
LOT N° 12 PLAFONDS SUSPENDUS .....	22 884 €
LOT N° 13 ELECTRICITE - COURANT FORT - COURANT FAIBLE .....	20 431 €
LOT N° 14 PLOMBERIE - VENTILATION - CHAUFFAGE .....	14 343 €

MONTANT TOTAL H.T DU BATIMENT : 331 532 €

MONTANT TOTAL H.T DES TRAVAUX : 384 170 €

## OFFRE SUR HONORAIRES

### C - LES OPTIONS

OPTION N°1 : Remplacement du faux plafonds type Ekla en bas par un type Organic Pure Standard de la marque Rockfon .....	7 570 €
OPTION N°2 : Reprise des peintures des bureaux existant .....	5 656 €

### D - LES SURFACES DE PLANCHER TAXABLE

Surface de Plancher Taxable de l'Atelier .....	228 m <sup>2</sup>
Surface du réaménagement du bâtiment existant .....	351 m <sup>2</sup>
<b>Surface de Plancher Taxable TOTAL .....</b>	<b>228 m<sup>2</sup></b>

### E - LES SURFACES DE VOIRIES

Surface de voirie lourdes .....	225 m <sup>2</sup>
Surface de voirie légères .....	153 m <sup>2</sup>
Surface aire de stationnement .....	89 m <sup>2</sup>
Surface zone déchets .....	24 m <sup>2</sup>
<b>Surface de voirie TOTAL .....</b>	<b>472 m<sup>2</sup></b>

### F - LES FRAIS ANNEXES

Branchements extérieurs	Sans objet.	Valueur le 15/11/2018
Bureaux de contrôle	3 800 €	T.V.A 20 % en sus
Sécurité S.P.S	2 000 €	
Etude de sol	3 500 €	
Etude Géométrie	2 400 €	
Etude thermique	Sans objet.	
Infiltrométrie	Sans objet.	
Assurance Domimage Ouvr	5 394 €	Nota :
Taxe d'aménagement	Sans objet.	Entreprises pour la réalisation en lots séparés

MONTANT DES FRAIS ANNEXES : 17 284 €

Pour cette extension, le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	Stade Esq validée le 25 sept 18	Stade AVP
Travaux	410 000,00 €	384 170,00 €
Architecte		30 070,00 €
Etudes et divers		20 000,00 €
Terrain	55 000,00 €	2 379,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>465 000,00 €</b>	<b>436 619,00 €</b>
<b>RECETTES*</b>		
CTR 2020 - 30%	139 500,00 €	130 985,70 €
DETR 2019 - 20%		86 848,00 €
CPER		73 781,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 500,00 €</b>	<b>291 614,70 €</b>
<i>Reste à charge CCPMG</i>	<i>325 500,00 €</i>	<i>145 004,30 €</i>

#### AVIS DE LA COMMISSION :

La commission donne un avis de principe favorable au projet. Le nouveau tarif de location restera à définir suite à la rencontre avec les dirigeants

## **2. IMMOBILIER D'ENTREPRISE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION PARTIELLE**

Par conventions signées entre le 10 juillet, 9 communautés de communes mayennaises dont la CCPMG ont donné délégation au Département pour accorder des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises dans le cadre d'un règlement d'intervention unique sur l'ensemble du territoire départemental. La délégation partielle de cette compétence s'achève au 31 décembre 2018

#### RAPPEL DU DISPOSITIF :

Aide allouée aux opérations immobilières destinées à des entreprises comptant 150 personnes au maximum :

- construction, extension et/ou réhabilitation de locaux à usage professionnel,
- opérations destinées à des entreprises exerçant une activité relevant des secteurs suivants : artisanat de production, industrie (hors bâtiment et travaux publics), transport routier de marchandises de proximité et interurbain, tertiaire industriel et de recherche, services aux entreprises,
- taux de l'aide variable (20 % ou 10 %) selon l'implantation (zone AFR ou hors zone AFR) et l'effectif de l'entreprise (moins de 50 personnes ou de 50 à 150 personnes).

L'aide d'un montant minimum de 20 000 € et plafonnée à 120 000 € (100 000 € pour le transport routier de marchandises), est allouée et versée par le Département : 75 % de son montant sont financés par le Département et 25 % par la communauté de communes sur le territoire de laquelle est située l'opération subventionnée.

En 2017, l'entreprise CEDRIS de Bazougers a bénéficié du dispositif sur la CC du Pays de Meslay-Grez soit une aide allouée à verser de 52 095 € (part de la CC : 13 024 €)

Le Département propose de poursuivre un accompagnement actif à l'immobilier d'entreprise en reconduisant le dispositif d'aide selon les mêmes modalités pour 2 ans (2019 et 2020)

Il appartient donc à chaque EPCI déléguant de se prononcer sur la reconduction de la délégation partielle de compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier au Département, au titre des années 2019 et 2020, selon les mêmes modalités qu'en 2017 et 2018. Dans l'affirmative, un avenant à la convention de délégation partielle de cette compétence devra être signé entre le Département et chaque EPCI.

#### AVIS DE LA COMMISSION :

La commission donne un avis favorable à la poursuite de la convention

### 3. CRÉATION D'UN ESPACE CO-WORKING À LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ

Dans le cadre du transfert de la compétence eau à la CCPMG depuis le 1er janvier 2018 et le regroupement des différents syndicats en un lieu unique, la CCPMG dispose désormais dans son patrimoine de l'ex-bâtiment du syndicat d'eau de Meslay-Ouest situé à La Bazouge de Chémeré.

Situé sur la parcelle AB 215 d'une surface totale de 424m<sup>2</sup>, le bâtiment représente une surface de 280 m<sup>2</sup> qui se décompose ente :

- 1 hall d'accueil
- 3 bureaux
- 1 cuisine
- WC
- 1 atelier de 140m<sup>2</sup>

Pour information, Valeur Nette Comptable au 31/12/2017 : 83 579,37€



#### \* Quel Projet ?

Afin de répondre à quelques demandes et surtout en faire émerger de nouvelles, l'objectif serait de créer un tiers-lieu venant compléter l'offre en immobilier d'entreprise de la CCPMG.

Il s'agit d'une forme d'aménagement où l'on peut co-travailler dans un même espace partagé (= co-working). Dans un espace de coworking, les travailleurs se sentent à la fois plus stimulés et moins dérangés. Et lorsqu'ils rentrent chez eux à la fin de la journée, ils sont plus détendus.

Compte-tenu de la configuration des lieux, il est possible d'envisager dans la partie bureau :

- 1 espace accueil/rencontre
- 2 bureaux
- 1 bureau/salle de réunion
- 1 cuisine partagée
- Parking
- Connexion wifi

#### \* Pour Qui ?



Tous ceux qui souhaitent pouvoir disposer d'un lieu de bureau pour une durée ponctuelle ou plus longue dans un esprit de convivialité et de rencontre. L'intérêt est de :

- Pouvoir travailler dans un espace proche du domicile améliore de manière significative l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la satisfaction au travail ainsi que la productivité.
- La proximité des tiers-lieux par rapport au domicile permet aux utilisateurs de réduire leur stress, de ne pas perdre de temps dans les transports et de réduire leur empreinte carbone.
- La grande majorité des personnes interrogées ne souhaitent pas travailler à domicile, facteur d'isolation. Elles préfèrent travailler en compagnie d'autres personnes et profiter ainsi de la synergie et de l'émulation des autres actifs.

#### \* Quelle mise à disposition ? Quel tarif ?

La mise à disposition se ferait sous forme de convention d'occupation d'un an. Le loyer sera payable à terme échu mensuellement selon décompte des jours de présence

Il est proposé d'avoir un tarif de location à la journée de 20€HT lorsque la location sera ponctuelle. Il serait de 12€HT/jour lorsque la location est de plus de 5j/mois (charges comprises)

#### \* Quelles dépenses prévoir ?

POSTES DE DEPENSES	En €
Nettoyage des locaux	280,00 €
Installation wifi	360,00 €
Accès RGPD	200,00 €
Equipement cuisine	480,00 €
meublier	3 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 520,00 €</b>

Dans un second temps, sera à prévoir :

- réfection des sols + peinture
- chauffage type »grille-pain » à revoir

**\* Mise à disposition du bâtiment**

Actuellement, l'ancien bâtiment du syndicat d'eau de Meslay-ouest (La Bazouge de Chémeré) est à l'actif du budget eau.

Proposition de mise à disposition est à envisager pour sa location par des entreprises :

- Mise à disposition par le budget eau au budget économie avec gestion déléguée au service Economie : dépenses et recettes seront supportées par le budget économie

**AVIS DE LA COMMISSION :**

La commission donne un avis favorable au projet de mise en place d'un espace co-working

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**I – Extension du bâtiment SODAFGEO situé à Grez en Bouère :**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Valide le plan de financement proposé.**
- **Autorise le Président à déposer le permis de construire.**
- **Autorise le Président à lancer la consultation des entreprises, à signer les marchés à intervenir, les avenants éventuels, ainsi que tous les documents inhérents au présent dossier.**
- **Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions (Région, Etat...) pour ce projet.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

**II - Immobilier d'entreprise : avenant n°1 à la convention de délégation partielle**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Décide de reconduire pour une durée de 2 ans (2019 et 2020) la délégation partielle, au Conseil départemental de la Mayenne, de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise selon les mêmes modalités qu'en 2017 et 2018 soit pour mémoire :**

- 1) Aide en faveur des entreprises comptant 150 personnes au maximum
- 2) Objet de l'aide : aides à la construction, l'extension ou/et la réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production, transport routier de marchandises de proximité et interurbain (codes APE 49. 41 A et B), tertiaire industriel et de recherche, services aux entreprises (activité tournée à plus de 50 % vers les entreprises).  
Seules les opérations soumises à permis de construire ou faisant l'objet d'une déclaration préalable et d'un arrêté de non-opposition à cette déclaration préalable seront éligibles.
- 3) Bénéficiaires de l'aide : maîtres d'ouvrage privés soit les entreprises à statut sociétaire, les sociétés de crédit-bail immobilier, les sociétés de portage immobilier et les sociétés d'économie mixte (hors opération en tant que promoteur) ainsi que les sociétés civiles immobilières dont le capital est similaire à hauteur d'au moins 66% à celui de l'entreprise future occupante des locaux.
- 4) Montant de l'aide : subvention d'un montant minimum de 20 000 € plafonnée à 120 000 € (100 000 € pour les entreprises exerçant dans le secteur du transport routier) financée à hauteur de 75 % par le Département et 25% par l'établissement public de coopération intercommunale sur le territoire duquel est située l'opération immobilière.
- 5) Taux de l'aide : 10 % ou 20 % de l'assiette éligible HT selon la taille et la localisation de l'entreprise.

**- Approuve les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises susvisée prorogeant de 2 ans (2019 et 2020) la durée de celle-ci,**

**- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous les documents inhérents au présent dossier**

### III – Création d'un espace co-working à la Bazouge de Chéméré

- Valide le principe de création d'un espace de co-working à La Bazouge de Chéméré au sein du bâtiment appartenant précédemment au Syndicat d'eau Meslay-Ouest
- Valide les modalités et tarifs de location tels que proposés
- Autorise les dépenses telles que proposées
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier

## Dossier N°6 – Affaires financières

Rapporteur ; Bernard Boizard, Président.

### I – Cadence amortissement Nomenclature M49 - Assainissement

L'instruction budgétaire M49 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer les cadences figurant ci-dessous selon la catégorie d'immobilisation.

**Pour les biens obligatoirement amortissables par les budgets Assainissement, acquis antérieurement au 01/01/2018, les budgets Assainissement poursuivront les plans d'amortissement en cours jusqu'à leur terme tel que délibéré par les communes ou les syndicats.**

M49 - ASSAINISSEMENT		Durée d'amortissement
Article	Biens ou catégories de biens amortis	
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais insertion (non suivis de travaux)	5
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
2121	Agencement et aménagement de terrains nus	20
2125	Agencement et aménagement de terrains bâtis	20
2128	Agencement et aménagement autres terrains	20
21311	Construction Bâtiment d'exploitation	30
21315	Construction Bâtiment administratif	30
21351	Installations générales - agencements - aménagements des constructions bâtiment d'exploitation	15
21355	Installations générales - agencements - aménagements des constructions bâtiment administratif	15
2138	Autres constructions	30
2151	Installations complexes spécialisées	15
21532	Réseaux d'assainissement	60
2154	Matériel industriel	15
2155	Outils industriel	5
21562	Matériel spécifique service d'assainissement	10
2157	Aménagement du matériel et outillage industriel	15
21721	Agencement et aménagement de terrains nus mis à dispo	20
21525	Agencement et aménagement de terrains bâtis mis à dispo	20
21728	Agencement et aménagement autres terrains mis à dispo	20
21738	Autres construction mis à dispo	30
217532	Réseaux d'assainissement mis à dispo	60
217562	Matériel spécifique service d'assainissement mis à dispo	30
21757	Aménagement du matériel et outillage industriel mis à dispo	15
21788	Autres immobilisations corporelles mis à dispo	10
2181	Agencements et aménagements divers	15
2182	Matériel de transport véhicules légers neufs	6

2182	Matériel de transport véhicules industriels neufs	6
2182	Matériel de transport véhicules légers occasion	5
2182	Matériel de transport véhicules industriels occasion	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobiliers	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

## II – Cadence amortissement Nomenclature M49 - Eau

L'instruction budgétaire M49 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer les cadences figurant ci-dessous selon la catégorie d'immobilisation.

**Pour les biens obligatoirement amortissables par les budgets Eau, acquis antérieurement au 01/01/2018, les budgets Eau poursuivront les plans d'amortissement en cours jusqu'à leur terme tel que délibéré par les communes ou les syndicats.**

M49 - EAU		Durée d'amortissement
Article	Biens ou catégories de biens amortis	
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais insertion (non suivis de travaux)	5
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
2121	Agencement et aménagement de terrains nus	20
2125	Agencement et aménagement de terrains bâtis	20
2128	Agencement et aménagement autres terrains	20
21311	Construction Bâtiment	30
21315	Construction Bâtiment administratif	30
21351	Installations générales - agencements - aménagements des constructions bâtiment d'exploitation	15
21355	Installations générales - agencements - aménagements des constructions bâtiment administratif	15
2138	Autres constructions	30
2151	Installations complexes spécialisées	15
21531	Réseaux d'adduction d'eau	40
2154	Matériel industriel	15
2155	Outillage industriel	5
21561	Matériel spécifique service de distribution d'eau	10
2157	Aménagement du matériel et outillage industriel	15
2181	Agencements et aménagements divers	15
2182	Matériel de transport véhicules légers neufs	6
2182	Matériel de transport véhicules industriels neufs	6
2182	Matériel de transport véhicules légers occasion	5
2182	Matériel de transport véhicules industriels occasion	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobiliers	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

### III - BUDGET annexe ECONOMIE – DM N°4

Le réaménagement du prêt SOTIWELL n'a pas été pris en compte correctement au BP 2018, (en attente d'information du Crédit Agricole)

Les crédits du chapitre 012 relatifs à la mise à disposition du personnel administratif sont insuffisants,

A ce titre il convient de prévoir les crédits manquants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
63512	Taxes foncières		- 929,00 €
6215	Personnel		1 254,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables		- 8 761,00 €
66111	Intérêts		4 104,00 €
615228	Entretien et réparation autres bâtiments		- 868,00 €
6682	Indemnité de réaménagement de prêt		5 200,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 4/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>467 568,88 €</b>	<b>467 568,88 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>467 568,88 €</b>	<b>467 568,88 €</b>

### IV - BUDGET annexe TOURISME – DM N°2

Afin de constater des régularisations de TVA 2017,

Afin de régulariser le vol du fonds de caisse lors du vol de la régie de la Chesnaie (132 €),

Vu les crédits manquants au chapitre 012 (6 500 €) et remboursement de traitement,

Il convient de prévoir les crédits manquants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
658	Autres charges de gestion courante		1,00 €
66111	Intérêts		-41,00 €
6718	Charges exceptionnelles		40,00 €
6419	Remboursement traitement	6 500,00 €	
64131	Personnel non titulaire		6 500,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 2/18</b>		<b>6 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>634 885,00 €</b>	<b>634 885,00 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>641 585,00 €</b>	<b>641 585,00 €</b>

### V - BUDGET annexe ZA du CLOS MACE – DM N°1

#### Préambule :

Dans le cadre de l'opération construction de pylônes de téléphonie mobile en centre-bourgs, un terrain de la ZA du Clos Macé a été vendu pour la somme de 8 130 € à Territoire Energie Mayenne,

A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 30/10/2018 suite à une erreur technique**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7015	Vente de terrain	8 130,00 €	
7133-042	Variation des en-cours de production (St final)	- 8 130,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 1/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>177 481,44 €</b>	<b>177 481,44 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 481,44 €</b>	<b>177 481,44 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3351-040	Terrains		- 8 130,00 €
16878	Remboursement avance du budget Principal		8 130,00 €
<b>Total de la décision modificative n°1/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>166 774,44 €</b>	<b>166 774,44 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>166 774,44 €</b>	<b>166 774,44 €</b>

#### VI - BUDGET annexe ZA du CLOS MACE – DM N°2

**Préambule :**

Les crédits du chapitre 012 relatifs à la mise à disposition du personnel des services techniques intervenus sur la ZA du Clos Macé sont insuffisants,

A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel		666,00 €
608	Frais de terrain encours d'aménagement – Ecriture de stock		666,00 €
796	Transfert de charges financières– Ecriture de stock	666,00 €	
74758	Subvention d'équilibre du budget principal	666,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 2/18</b>		<b>1 332,00 €</b>	<b>1 332,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>177 481,44 €</b>	<b>177 481,44 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>178 813,44 €</b>	<b>178 813,44 €</b>

#### VII - BUDGET annexe ZA VILLIERS – DM N°1

Les crédits du chapitre 012 relatifs à la mise à disposition du personnel des services techniques intervenu sur la ZA VILLIERS sont insuffisants,

à ce titre il convient de prévoir les crédits manquants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel		306,00 €
615231	Entretien et réparation de voirie		- 56,00 €
66111	Intérêts		- 250,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 1/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>25 930,00 €</b>	<b>25 930,00 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 930,00 €</b>	<b>25 930,00 €</b>

#### VIII - BUDGET annexe ZA CHALOPINIÈRE– DM N°1

**Préambule :**

Les crédits du chapitre 012 relatifs à la mise à disposition du personnel des services techniques intervenus sur la ZA de la Chalopinière sont insuffisants,

A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel		255,00 €
608	Frais de terrain encours d'aménagement – Ecriture de stock		255,00 €
796	Transfert de charges financières – Ecriture de stock	255,00 €	
74758	Subvention d'équilibre du budget principal	255,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 1/18</b>		<b>510,00 €</b>	<b>510,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>63 355,18 €</b>	<b>63 355,18 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>63 865,18 €</b>	<b>63 865,18 €</b>

#### IV - BUDGET annexe ZI FRESNE/GUITERNIERE– DM N°1

**Préambule :**

Les crédits du chapitre 012 relatifs à la mise à disposition du personnel des services techniques intervenus sur la ZI FRESNE/GUITERNIERE sont insuffisants, A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel		1 370,00 €
66111	Intérêts		- 1 002,00 €
615231	Entretien et réparation de voirie		- 368,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 1/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### X - BUDGET annexe DECHETS– DM N°2

**Préambule :**

Vu les crédits manquants au chapitre 012 (3 400 €) et remboursement de traitement, Il convient de prévoir les crédits manquants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6419	Remboursement traitement	3 400,00 €	
64111	Personnel titulaire		800,00 €
6215	Personnel mis à disposition		2 600,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 2/18</b>		<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>1 418 019,48 €</b>	<b>1 418 019,48 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 421 419,48 €</b>	<b>1 421 419,48 €</b>

#### - BUDGET annexe DECHETS admissions en non-valeur et effacement de dettes

**Préambule :**

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'effacement de dettes et d'admissions en non-valeur suivants au budget annexe DECHETS :

**EFFACEMENT DE DETTES**

article 6542

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
--------	-----------------------	-------------	------------

BUDGET ENVIRONNEMENT	3216210531	624,05 €	569,04 €
	3360920231	92,77 €	86,70 €
	T90-2383/2017	208,65 €	189,68 €
	T73-3564/2017 T2317/2018	171,90 €	156,27 €
	T153/2013 T64-154/2014 T78-184/2015 T54-210/2016	362,18 €	329,83 €
	T218/2016 T85-3878/2017	208,65 €	189,69 €
	T72-3593/2017	114,60 €	104,18 €
	T74-133/2010 T59-144/2011 T33-136/2012 T55/2013	469,75 €	442,56 €
	T139/2012 T40-162/2013 T73-139/2014 T85-202/2015 T70-226/2016 T90-2621/2017 T3322/2018	828,90 €	758,72 €
	T46/2015	14,84 €	13,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 096,29 €</b>	<b>2 840,16 €</b>	

#### ADMISSION EN NON-VALEUR

article 6541

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET ENVIRONNEMENT	3184340231	2 730,08 €	2 540,48 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 730,08 €</b>	<b>2 540,48 €</b>

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Fixe les cadences d'amortissement telles que proposées pour les budgets ASSAINISSEMENT
- Fixe les cadences d'amortissement telles que proposées pour les budgets EAU
- Valide la décision modificative n°4 du budget annexe ECONOMIE telle présentée,
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe TOURISME telle présentée,
- Valide l'annulation et le remplacement de la décision modificative n°1 du budget annexe ZA DU clos Macé du 30/10/2018 telle présentée,
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe ZA du clos Macé telle présentée,
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ZA de Villiers telle présentée,
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ZA la Chalopinière telle présentée,
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ZI du Fresne Guiterrière telle présentée,
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe Déchets telle présentée,
- Valide les dossiers d'admissions en non-valeur et d'effacement de dettes au budget annexe Déchets tels que présentés,
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.

Fin de la séance à 21h 10

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2018  
Signature par voie délibérative**

<b>Communes</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
COSSE EN CHAMPAGNE	Foucher	Stéphane	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Catillon	Didier	
MAISONCELLE DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	